

Concept d'entretien professionnel pour les candidat-e-s répétant l'examen dans la profession de laborantin CFC/laborantine CFC, orientation chimie et biologie

Condition : Concept dans le cadre de l'ordonnance spéciale COVID-19 2020

Principe

L'entretien professionnel se déroule dans une atmosphère d'appréciation et de respect mutuel. Une communication transparente entre tous les participants contribue de manière significative à un climat de discussion constructif. Les expert-e-s ont une grande expérience et la capacité de placer, pondérer et évaluer le contenu de l'entretien dans un contexte plus large. Le but est d'avoir un entretien axé sur les ressources plutôt que sur le déficit.

Conditions générales

Organisation: Cheffes-expertes et chefs-experts

Mise en œuvre: Expertes/experts et co-expertes/experts

Durée: 45 minutes

Contenu: L'entretien professionnel se fonde sur les plans d'études des écoles professionnelles cantonales liées aux matières suivantes : Connaissances professionnelles appliquées, anglais appliqué, mathématiques appliquées, méthodologie de laboratoire.

- Les questions / tâches se rapportent au travail quotidien.
- L'entretien est conduit de façon à laisser les candidats la possibilité d'expliquer et d'argumenter.

Moyens auxiliaires: Les éventuels moyens auxiliaires sont définis par les experts et mis à disposition pendant l'entretien.

Déroulement: Matière obligatoire (environ 30min):

Connaissances professionnelles appliquées, en lien avec la pratique professionnelle/le travail quotidien

Matières à option (env. 15min):

Anglais appliqué, mathématiques appliquées, méthodologie de laboratoire

Les expert-e-s proposent au (à la) candidat-e des questions au choix sur ces différentes matières. Celui-ci (celle-ci) sélectionne les questions auxquels il (elle) souhaite répondre.

Remarque : le temps consacré à la sélection des questions n'est pas considéré comme du temps d'examen.

Documentation: Le déroulement de l'entretien professionnel doit être documenté par les experts

- Pour l'entretien, les experts examinateurs préparent un modèle de documentation approprié.
- Ce modèle doit préciser les critères d'évaluation, le déroulement de l'entretien et les sujets de l'examen.
- Les réponses de la candidate/du candidat doivent être justifiées.